

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2191

9 septembre 2008

SOMMAIRE

Anwolux Montage	105128	Marbrerie Bertrand	105128
Apax Boston US S.à r.l.	105133	Mat Investment S.A.	105127
Apollo Care Fund (EU) S.à r.l.	105124	Mercury Investments S.A.	105125
Apollo CTN S.à r.l.	105122	M.G.N. Sud Sàrl	105132
Apollo Redos II S.à r.l.	105126	National Architecture S.A.	105124
Apollo Rom (EU) S.à r.l.	105123	Nouvelle Immobilière de Warken S.A. ...	105168
Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l.	105135	Objectif 94, S.à r.l.	105131
Chemacal S.à r.l.	105129	One Tree Technologies S.A.	105131
Chempro S.à r.l.	105130	Orogen Investment S.A.	105124
Cogefunds	105127	Pareast S.à r.l.	105132
Delux Construction S.A.	105162	Paris VIIIe	105132
DHC Luxembourg V S.à r.l.	105138	Participations A & F S.A.	105167
Duke Fashion S.A.	105122	Peinture Geimer S.A.	105130
Elia Peintures s.à r.l.	105135	Peinture Kuhn S.à r.l.	105130
Etablissements Bernard - Joseph S.A. ...	105141	Pitesti Holding S. à r.l.	105125
Etoile Promotions «AB» S.A.	105151	Promotion Neuilly S.A.	105150
EVA Sped S. à r. l.	105165	Quanlux S.A.	105122
G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l.	105131	Quilmes Industrial (QUINSA)	105127
Gummi-Roller GmbH	105126	Reiss Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial ("SPF")	105165
Have More Fund Holding S.à r.l.	105168	Romanica S.à r.l.	105148
H&F Sensor Lux 1 S.à r.l.	105154	Sagis Gallica S.A.	105126
Ideal Standard International Topco	105144	Schumacher-Goetzinger S.à r.l.	105130
Igorance Les Créateurs S.à.r.l.	105125	SGAM Index Fund	105153
Igorance S.à r.l.	105123	Take Off Sàrl	105129
Immobilière Schmoilchesknupp S.A.	105153	TipSoft S.A.	105129
Institut de Formation Sectoriel du Bâti- ment S.A.	105131	Tishman Speyer Caffamacherreihe S.à.r.l.	105137
Italtractor ITM S.A.	105148	Transport Alphonse Lies Sàrl	105129
Laornis S.A.	105138	T.S. Lux S.A.	105132
LL IDDF VI Holding Company, S.à r.l. ...	105168	Vontobel Europe S.A.	105143
Madrugada S.à r.l.	105128	Yeoman Capital S.A.	105123
MAP S.à r.l.	105128		

Duke Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 22, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 99.040.

—
Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration du 22 juillet 2008

Le conseil d'administration de la société Duke Fashion S.A., agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts nomme Madame Joye Olivier, demeurant 22, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au poste d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Duke Fashion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108329/6449/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Apollo CTN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 106.484.

—
Le gérant de la Société, William Westbrook a récemment changé d'adresse comme suit:

Du

127, Sloane Street SW1X9BA Londres, GB

vers le

1, Knightsbridge, SW1X7LX Londres, Grande-Bretagne.

L'associé de la Société, Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, a récemment changé d'adresse comme suit:

Du

88, Wood Street, EC2V7AJ Londres, GB

vers le

2, Manhattanville Road, Purchase, NY 10577, Etats-Unis.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008108320/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Quanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 41.592.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108321/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

Le gérant de la Société, John Ruane a récemment changé d'adresse comme suit:

Du

127, Sloane Street, Liscartan House, 5th Floor, SW1X9BA Londres, GB

vers le

1, Knightsbridge, SW1X7LX Londres, Grande-Bretagne.

L'associé de la Société, Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, a récemment changé d'adresse comme suit:

Du

88, Wood Street, EC2V7AJ Londres, GB

vers le

2, Manhattanville Road, Purchase, 10577 New York, Etats-Unis.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008108316/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108332/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Igorance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 82.162.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008108364/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

National Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 40.334.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Livange, le 21 août 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008108387/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09324. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Apollo Care Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 123.663.

Le gérant de la Société, John Hopkins a récemment changé d'adresse comme suit:

Du
127, Sloane Street, Liscartan House, SW1X9BA Londres, GB
vers le
1, Knightsbridge, SW1X7LX Londres, Grande-Bretagne.

L'associé de la Société, Apollo Real Estate Fund II (Euro) LP, a récemment changé d'adresse comme suit:

Du
88, Wood Street, EC2V7AJ Londres, GB
vers le
2, Manhattanville Road Purchase, NY 10577, Etats-Unis.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008108317/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 55.522.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108326/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Mercury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 94.241.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108327/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Pitesti Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.274.

Le gérant de la Société, Mike Pashley a récemment changé d'adresse comme suit:

Du

127, Sloane Street, Liscartan House, 5th Floor, SW1X9BA London, GB

vers le

1, Knightsbridge, SW1X7LX Londres, Grande-Bretagne.

L'associé de la Société, Pitesti Holdings LLC a récemment changé d'adresse comme suit:

Du

400, Centerville Road, Suite, 19808 Wilmington, Delaware, USA

vers le

2711 Centerville Road, Suite, 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008108315/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Igorance Les Créateurs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 60.817.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2008.

2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008108363/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Gummi-Roller GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 6, Zare Est.
R.C.S. Luxembourg B 19.929.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 21 août 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008108388/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09326. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Apollo Redos II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.330.

Le gérant de la Société, Mike Pashley a récemment changé d'adresse comme suit:

Du
127, Sloane Street, Liscartan House, SW1X9BA Londres, GB
vers le
1, Knightsbridge SW1X7LX Londres, Grande-Bretagne.

L'associé de la Société, Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, a récemment changé d'adresse comme suit:

Du
88, Wood Street, EC2V7AJ Londres, GB
vers le
2, Manhattanville Road, Purchase, NY 10577, Etats-Unis.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008108319/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Sagis Gallica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 65.856.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108323/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, que le mandat de M. Victório Carlos de Marchi, Rua Dr. Renato Paes de Barros 1.017, Itaim Bibi, 047530-000 Sao Paulo, Brésil a été renouvelé. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée de l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire a réélu Commissaires aux Comptes de QUILMES INDUSTRIAL S.A. pour l'exercice 2008, KPMG Audit Sàrl, 9, allée Scheffer, L-25250 Luxembourg.

L'Assemblée a également réélu KPMG Audit Sàrl, 9, allée Scheffer, L-25250 Luxembourg, Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Jean-Benoît Lachaise

Secrétaire Général

Référence de publication: 2008108303/1628/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Mat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 121.513.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2008

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur de classe A est acceptée.
- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) et demeurant à 8, rue du Stade à B- 6741 Vance (B), est nommé nouvel Administrateur de classe A jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour MAT INVESTMENT S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108299/696/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Cogefunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.509.

—
Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour Cogefunds

Pictet Funds (Europe) S.A.

Hugues de Monthébert / Christopher Misson

Fondé du Pouvoir / Fondé du Pouvoir

Référence de publication: 2008108615/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00974. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Madrugada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 132, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 130.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour MADRUGADA SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108525/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08063. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

MAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 35, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 64.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour MAP SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108524/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08064. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Marbrerie Bertrand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151-156, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 19.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour MARBRERIE BERTRAND SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108523/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08065. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Anwolux Montage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 22.795.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108511/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Chemacal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.
R.C.S. Luxembourg B 20.233.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108510/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Transport Alphonse Lies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 110.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour TRANSPORT ALPHONSE LIES SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008108513/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08075. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

TipSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour TIPSOFT SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008108514/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08074. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Take Off Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour TAKE OFF SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008108515/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08073. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Schumacher-Goetzinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 103, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 85.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour SCHUMACHER-GOETZINGER SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108516/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08072. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Peinture Kuhn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3832 Schiffange, 13, rue Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 70.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour Peinture KUHN S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108517/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08071. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Peinture Geimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE GEIMER SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108518/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08070. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Chempro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.
R.C.S. Luxembourg B 24.585.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108509/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 106.149.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108609/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09094. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

One Tree Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour ONE TREE TECHNOLOGIES SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108521/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08067. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Objectif 94, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour OBJECTIF 94 SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108522/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08066. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 89.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108529/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08059. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

T.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare Ilôt Est.

R.C.S. Luxembourg B 46.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour T.S. LUX SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108512/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08076. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Paris VIIIe, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 18.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour PARIS VIIIe SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108519/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08069. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

M.G.N. Sud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour MGN SUD SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008108520/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08068. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.685.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108612/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09082. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Apax Boston US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 493.514,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax US VII L.P., a limited partnership with registered office at Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered as an exempted limited partnership in the Cayman Islands under number WK-17014, represented by its general partner Apax US VII GP LP, having its registered office at Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK 17341, represented by its general partner Apax US VII GP Ltd, having its registered office at Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK 163273, duly represented by M^e Antoine DAUREL, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5th August 2008,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in, Apax Boston US S. à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 3rd July 2008 by deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-one thousand and fourteen Euros (€ 481,014) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (€12,500) to four hundred ninety-three thousand five hundred and fourteen Euros (€ 493,514) by the issue of four hundred eighty-one thousand and fourteen (481,014) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and by Apax WW Nominees Limited, a limited liability company with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, registered with the UK Companies House under number 04693597.

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-one thousand and fourteen Euros (€ 481,014) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (€12,500) to four hundred ninety-three thousand five hundred and fourteen Euros (€ 493,514) by the issue of four hundred eighty-one thousand and fourteen (481,014) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each.

Thereupon, each of the Sole Shareholder and Apax WW Nominees Limited prenamed and, represented by M^e Antoine DAUREL, prenamed, subscribed to the following number of shares and paid them in by cash:

Subscriber	Number of shares	Subscription price
Apax US VII, L.P.	48,183	€ 48,183
Apax WW Nominees Limited	432,831	€ 432,831
Total	481,014	€ 481,014

Second resolution

The shareholders resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at four hundred ninety-three thousand five hundred and fourteen Euros (€ 493,514) divided into four hundred ninety-three thousand five hundred and fourteen (493,514) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand two hundred Euros (EUR 4,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax US VII, L.P., une limited partnership ayant son siège social à Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et inscrite en tant que exempted limited partnership aux Îles Cayman sous le numéro WK-17014, représentée par son general partner Apax US VII GP LP, ayant son siège social à Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, inscrite aux Îles Cayman sous le numéro WK-17341, représentée par son general partner Apax US VII GP Ltd, a ayant son siège social à Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman inscrite aux Îles Cayman sous le numéro WK-163273, dûment représentée par Me Antoine DAUREL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 août 2008,

étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de, et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans, Apax Boston US S. à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 3 juillet 2008 suivant acte reçu de M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points listés ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-un mille quatorze Euros (€ 481.014) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) à quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatorze Euros (€ 493.514) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-un mille quatorze (481.014) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune ; souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et par Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au UK Companies House sous le numéro 04693597.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-un mille quatorze Euros (€ 481.014) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) à quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatorze Euros (€ 493.514) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-un mille quatorze (481.014) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

A la suite de quoi, l'Associé Unique et Apax WW Nominees Limited, prénommé, représentés par Me Antoine DAUREL, prénommé, ont souscrit au nombre de parts sociales suivant et les ont payé par apport en espèces:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
Apax US VII, L.P.	48.183	€ 48.183
Apax WW Nominees Limited	432.831	€ 432.831
Total	481.014	€ 481.014

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatorze Euros (€ 493.514) divisé en quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatorze (493.514) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

105135

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à quatre mille deux cents Euros (€ 4.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 13 août 2008, LAC/2008/33723. — Reçu deux mille quatre cent cinq euros sept cents, Eur 0,5% = 2.405,07

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008108589/5770/127.

(080125037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Elia Peintures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 80.135.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108724/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07637. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.019.700,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.108.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of August.

Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Black River Commodity Clean Energy Investment Fund LLC (hereafter the "Black River Fund"), a limited liability company incorporated under the Delaware law, United States of America, with its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State for Delaware (U.S.A.), under number 4125378, here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on August 11th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Henri Hellinckx, on January 3rd, 2007, published in the Memorial C under number 865, "Recueil des Sociétés et Associations" dated May 12th, 2007, lastly amended by a deed of the undersigned notary, on April 17th, 2008, published in the Memorial C under number 1479, "Recueil des Sociétés et Associations" dated June 14th, 2008.

II. The Company's share capital is set at two million six hundred and nineteen thousand seven hundred Euros (€ 2,619,700.-) represented by one hundred and four thousand seven hundred and eighty-eight (104,788) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euros (€ 400,000.-) in order to raise it from its present amount of two million six hundred and nineteen thousand seven hundred Euros (€ 2,619,700.-) to three million nineteen thousand seven hundred Euros (€ 3,019,700.-) by creation and issue of sixteen thousand (16,000) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Black River Fund, prenamed, through its proxy holder, declares to subscribe to the entirety of the sixteen thousand (16,000) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of four hundred thousand Euros (€ 400,000.-), by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the total amount of four hundred thousand Euros (€ 400,000.-), owed by the Company to the Black River Fund, and resulting from a declaration of the receiver of the contribution in kind dated July 31, 2008, as well as from a declaration of the contributor of the contribution in kind dated July 31, 2008. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Black River Fund, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6, paragraph 1, of the articles of association which will henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at three million nineteen thousand seven hundred Euros (€ 3,019,700.-) represented by one hundred and twenty thousand seven hundred and eighty-eight (120,788) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Black River Commodity Clean Energy Investment Fund LLC (ci-après "Black River Fund"), une société à responsabilité limitée soumise au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Secretary of State de l'Etat du Delaware (U. S. A.) sous le numéro 4125378, ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l." (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 865, Recueil des Sociétés et Associations daté du 12 mai 2007, et modifié pour la dernière fois par acte du notaire soussigné daté du 17 avril 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 1479, Recueil des Sociétés et Associations daté du 14 juin 2008.

II. Le capital de la Société est fixé à deux millions six cent dix-neuf mille sept cents Euros (€ 2.619.700.-) représenté par cent quatre mille sept cent quatre-vingt-huit (104.788) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social par un montant de quatre cent mille Euros (€ 400.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent dix-neuf mille sept cents Euros (€ 2.619.700.-) à trois millions dix-neuf mille sept cents Euros (€ 3.019.700.-) par la création et l'émission de seize mille (16.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Black River Fund, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des seize mille (16.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent mille Euros (€ 400.000,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport") de quatre cent mille Euros (€ 400.000,-) détenue par Black River Fund, prénommée, envers la Société, et résultant d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 31 juillet 2008 ainsi que d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'apport datée du 31 juillet 2008. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Black River Fund, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions dix-neuf mille sept cents Euros (€ 3.019.700,-) représenté par cent vingt mille sept cent quatre-vingt-huit (120.788) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 août 2008, Relation: ECH/2008/1085. — Reçu deux mille euros 400.000,- à 0,5% = € 2.000,-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008108719/201/114.

(080126144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Tishman Speyer Caffamacherreihe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.329.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.234.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008108699/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09355. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Laornis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 125.267.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108702/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07602. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and eight, on the 11th day of the month of August,
before Maître Holtz, notary, residing in Wiltz,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 423 of 21 March 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27th June 2007, published in the Memorial number 559 of 6 March 2008.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Susanne Goldacker, residing in Luxembourg, and as scrutineer Paul Lambert, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all (a) five hundred fifty six thousand seven hundred fifty two (556,752) Class A Shares, (b) two hundred fifty two thousand three hundred seventy four (252,374) Class N Shares, and (c) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares (being a total of eight hundred twenty one thousand six hundred twenty six (821,626) Shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(i) Creation of a new class of shares, namely class S, increase of the issued share capital of the Company from eight hundred twenty one thousand six hundred twenty six Euro (€821,626) to nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty three Euro (€987,323) by the issue of a total of one hundred sixty five six hundred ninety seven (165,697) Class S shares, with a nominal value and subscription price of one Euro (€) each, subscription to the shares so issued by the subscribers, as follows:

Subscriber	Number of Class S shares
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	42,731
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	114,395
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	8,571
Total	165,697

payment of the total subscription price by the subscribers thereof by way of the contribution in cash, of one hundred sixty five thousand six hundred ninety seven Euro (€165,697), consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

(ii) Amendment of article 5.2, last paragraph as follows:

"Class A relates to the Project Andrew Investments; Class N relates to the Project Noble Investments, Class S relates to Project Friction Investment, and Category X is not related to a Specific Investment".

(iii) Amendment of article 19 by adding the following definitions:

DH Friction means DH ProjectCo 1 S.à.r.l. (RCS Luxembourg B136.672)

Project Friction Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Friction (and the underlying assets, subscribers and entities).

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting unanimously resolved to issue a new class of shares, namely Class S. The meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred twenty one thousand six hundred twenty six Euro (€821,626) to nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty three Euro (€987,323) by the issue of a total of one hundred sixty five thousand six hundred ninety seven (165,697) Class S shares, with a nominal value of one Euro (€1) each and a total aggregate subscription price of one hundred sixty five thousand six hundred ninety seven Euro (€165,697). The Subscribers subscribed to the Class S shares so issued as set forth in the agenda to the meeting.

The meeting then resolved to accept the payment of the total subscription price by the Subscribers by way of the contribution in cash of a total amount of one hundred sixty five thousand six hundred ninety seven Euro (€165,697).

Evidence of the full payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting consequentially resolved to amend Article 5.1 of the articles of incorporation so as to reflect the above resolutions and which shall read as follows:

"The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty three Euro (€987,323) divided into five hundred fifty six thousand seven hundred fifty two (556,752) Class A Shares, two hundred fifty two thousand three hundred seventy four (252,374) Class N Shares, one hundred sixty five thousand six hundred ninety seven (165,697) Class S Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€1)."

Second resolution

The meeting resolved to amend article 5.2 as set forth in the agenda.

Third resolution

The meeting resolved to amend article 19 by adding the definitions as set forth in the agenda.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 2.000 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze août,

par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "DHC Luxembourg V S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, («Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié Mémorial au numéro 559 du 6 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par M^e Toïnon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Susanne Goldacker, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Paul Lambert, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les (a) cinq cent cinquante six mille sept cent cinquante deux (556.752) parts sociales de Classe A, les (b) deux cent cinquante deux mille trois cent soixante quatorze (252.374) parts sociales de Classe N, et (c) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de Catégorie X (représentant au total huit cent vingt et un mille six cent vingt six (821.626) parts sociales) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. 2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant: (i) Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la Classe S, augmentation du capital social émis de la Société de huit cent vingt et un mille six cent vingt six euros (€821.626) à neuf cent quatre-vingt sept mille trois cent vingt trois euros (€987.323) par l'émission d'un total de cent soixante cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept (165.697) parts sociales de Classe S, ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€1) chacune, souscription par les souscripteurs aux parts sociales ainsi émises, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts de Classe S
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	42.731
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	114.395
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	8.571
Total	165.697

paiement du prix total de souscription par les souscripteurs de ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante cinq mille six cent quatre-vingt dix-sept euros (€165.697), modification consécutive de l'article 5 des statuts;

(ii) Modification de l'article 5.2, dernier paragraphe comme suit: «La classe A est relative au Project Andrew Investments, la classe N est résolue au Project Noble Investments, la classe est relative au Project Friction Investments, et la catégorie X n'est pas relative à un investissement spécifique»

(iii) Modification de l'article 19 en ajoutant les définitions suivantes:

DH Friction signifie DH ProjectCo 1 S.à r.l. (RCS Luxembourg B 136.672)

Project Friction Investment signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH Friction (et les avoirs, souscripteurs et entités sous-jacentes).

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'émettre une nouvelle classe d'actions, à savoir la Classe S. L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de huit cent vingt et un mille six cent vingt six euros (€821.626) à neuf cent quatre-vingt sept mille trois cent vingt trois euros (€987.323) par l'émission d'un total de cent soixante cinq mille six cent quatre-vingt dix-sept (165.697) parts sociales de Classe S, ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune et un prix total de souscription de cent soixante cinq mille six cent quatre-vingt dix-sept euros (€165.697). Les souscripteurs ont alors souscrit, comme indiqué dans l'ordre du jour de l'assemblée, aux parts sociales ainsi émises.

L'assemblée a décidé d'accepter le paiement du prix de souscription par les souscripteurs par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante cinq mille six cent quatre-vingt dix-sept euros (€165.697).

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts afin de refléter la résolution prise ci-dessus comme suit;

"La Société a un capital social émis et entièrement libéré de neuf cent quatre-vingt sept mille trois cent vingt trois euros (€987.323) représenté par cinq cent cinquante six mille sept cent cinquante deux (556.752) Parts Sociales de Classe A, deux cent cinquante deux mille trois cent soixante quatorze (252.374) Parts Sociales de Classe N, cent soixante cinq mille six cent quatre-vingt dix-sept (165.697) Parts Sociales de Classe S, et de douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune."

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.2 comme prévu par l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 19 en introduisant les définitions prévues par l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à 2.000 euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Goldacker, P. Lambert, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 août 2008. WIL/2008/730. — Reçu huit cent vingt-huit euros et quarante-neuf cents = 828,49 €.

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008108700/2724/165.

(080126521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Etablissements Bernard - Joseph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.947.

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 11.947 (NIN 1974 2201 190), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph KERSCHEN, mit dem damaligen Amtssitze in Differdange, am 14. Februar 1974, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 80 vom 10. April 1974, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 22. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 66 vom 15. März 1988.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt zufolge Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 451 vom 21. März 2002.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Alphonse LENTZ, am 13. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 368 vom 3. April 2004;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 27. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 713 vom 22. März 2008.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

welche zusammen mit dem Vorsitzenden und dem Schriftführer den Verwaltungsvorstand bildet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Bestätigung und Annahme des Fusionsvorschlages vom 18. Juni 2008 zwischen der übernehmenden Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. und der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., sowie derselbe im Mémorial C Recueil des Sociétés Nummer 1759 vom 17. Juli 2008 veröffentlicht wurde.

Feststellung dass buchhalterisch und steuerlich die Fusion ab dem 1. Januar 2008 gilt.

2.- Übertragung rückwirkend zum 31. Dezember 2007 aller Aktiva und Passiva ohne Ausnahme und ohne Vorbehalt der übernommenen Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. an die übernehmende Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A..

3.- Entlastung für die Mitglieder des Verwaltungsrates beziehungsweise für den Kommissar.

4.- Feststellung der Annahme des Fusionsvorschlages durch die Generalversammlung der Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. und somit des Vollzuges der Fusion.

5.- Auflösung ohne Liquidation der Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A..

6.- Aufbewahrung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. am Gesellschaftssitz der Gesellschaft INVEST & PROJEKT - II- S.A..

7.- Vollmacht an den Verwaltungsrat der Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. um die Löschung der übernommenen Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. vorzunehmen.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäss einberufen bekennen und erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt den Fusionsvorschlag vom 18. Juni 2008 zwischen der übernehmenden Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. und der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., sowie derselbe im Mémorial C Recueil des Sociétés Nummer 1759 vom 17. Juli 2008 veröffentlicht wurde.

Dieser Fusionsvorschlag wird hiermit angenommen und die Generalversammlung stellt fest dass buchhalterisch und steuerlich die Fusion ab dem 1. Januar 2008 gilt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst alle Aktiva und alle Passiva der übernommenen Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. rückwirkend zum 1. Januar 2008, ohne Ausnahmen und ohne Vorbehalt, an die übernehmende Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II-SA zu übertragen

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat volle und ganze Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt ferner die Annahme des Fusionsvorschlages durch die Generalversammlung der übernehmenden Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. und somit den Vollzug der Fusion fest.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Auflösung der Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. am Gesellschaftssitz der übernehmenden Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. während der Dauer von fünf Jahren aufbewahrt werden.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat der Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. hiermit Vollmacht die Löschung der übernommenen Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. zu betreiben.

Feststellung

Der handelnde Notar bestätigt in Übereinstimmung mit Artikel 271 Absatz 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften die Existenz und die Gesetzmässigkeit des Fusionsvorschlages sowie aller Akten und Formalitäten, welche die Gesellschaft im Hinblick auf die Fusion erfüllen muss.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. PETERS, M. GALOWICH, D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2008. Relation: ECH/2008/1116. — Reçu douze euros € 12,00.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008108706/201/101.

(080126703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

Im Jahre zweitausendundacht, den zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, Notar mit Amtswohnsitz in Wiltz (Grossherzogtum Luxemburg),

Erschien die Gesellschaft Vontobel Holding AG, mit Sitz in CH-8022 Zürich, Gotthardstrasse 43, die alleinige Aktionärin der "Vontobel Europe S.A." (die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 29. September 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 26. März 2001, Nummer 221 veröffentlicht wurde, statt,

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri Hellinckx mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 10. März 2008 veröffentlicht im Mémorial vom 21. April 2008, Nummer 980.

Die alleinige Aktionärin ist vertreten durch Kathrin Krämer, maîtresse en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 11. August 2008, welche ne varietur von der erschienenen Partei sowie dem Notar unterzeichnet wurde und der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen wird.

Die erschienene Partei erklärte und beauftragte den Notar folgendes festzustellen:

I. Die erschienene Partei ist Inhaberin des gesamten sich im Umlauf befindlichen Grundkapitals in Höhe von zwei Millionen zweiundzwanzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.022.750) unterteilt in einunddreissigtausend (31.000) Namensaktien mit einem Nominalwert von je fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 65,25) und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

Änderung der Gesellschaftszweckklausel im Zusammenhang mit und in Folge der zusätzlichen Aktivität der Übernahme der Emission von Finanzinstrumenten, welche in Artikel 24-6 vom Gesetz vom 5. April 1993 vorgesehen ist, und die daraus folgende Abänderung von Artikel 3 der Satzung, wie folgt:

"Der Zweck der Gesellschaft ist die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, nämlich die Verwaltung von Portfolios auf Einzelkundenbasis mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats des Kunden, sowie die Tätigkeiten der Übernahme und Plazierung der Emission von Finanzinstrumenten, des Anlageberaters, des Kommissionärs, nämlich die Ausführung von Aufträgen auf Finanzinstrumente im Namen von Kunden, des Maklers, nämlich die Annahme und Übermittlung von Aufträgen, die ein oder mehrere Finanzinstrumente zum Gegenstand haben, wie sie im Gesetz für den Finanzsektor vorgesehen sind. Der Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Vertrieb von Anteilen und Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen."

Nach Verabschiedung des Vorstehenden fasste die alleinige Aktionärin nachfolgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschliesst die Änderung der Gesellschaftszweckklausel in Zusammenhang mit und in Folge der zusätzlichen Aktivität der Übernahme der Emission von Finanzinstrumenten, welche in Artikel 24-6 vom Gesetz vom 5. April 1993 vorgesehen ist, und die daraus folgende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Infolge des obigen Beschlusses beschliesst die alleinige Aktionärin Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern: "Der Zweck der Gesellschaft ist die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, nämlich die Verwaltung von Portfolios auf Einzelkundenbasis mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats des Kunden, sowie die Tätigkeiten der Übernahme und Plazierung der Emission von Finanzinstrumenten, des Anlageberaters, des Kommissionärs, nämlich die Ausführung von Aufträgen auf Finanzinstrumente im Namen von Kunden, des Maklers, nämlich die Annahme und Übermittlung von Aufträgen, die ein oder mehrere Finanzinstrumente zum Gegenstand haben, wie sie im Gesetz für den Finanzsektor vorgesehen sind. Der Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Vertrieb von Anteilen und Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen."

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen werden auf EUR 900 abgeschätzt.

Dem Vorgenannten entsprechend wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg am Tag des zu Beginn genannten Datums erstellt.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: K. Krämer, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 août 2008. WIL/2008/737. — Reçu douze euros = 12 €.

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 22 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008108708/2724/68.

(080125932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Ideal Standard International Topco, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 132771, incorporated in form of a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2641 of 19 November 2007, the articles of incorporation where last amended pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger dated 5 February 2008 (the "Company").

The meeting is opened at 10.00 a.m., with Mr Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Caroline Streiff, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, with professional address in Luxembourg, who was also designated as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose of the Company in order to allow for the purchase and investments in loans, securities and other financial assets;

2. Subsequent amendment of the article 2 of the articles of association of the Company, as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further acquire by purchase and transfer by sale or exchange any bonds, debentures, warrants, loans, notes, debt and equity securities and other securities or financial assets of any kind and contracts thereon or related thereto, provided that any debt asset so acquired shall be fully drawn down at the time of the acquisition.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

3. Completion of article 6.8 of the articles of association relating to the distribution of profits with addition of an item (e) providing for seniority of Series 2 PECs which shall read as follows:

"(e) For the avoidance of doubt, none of the foregoing paragraphs of this Article 6.8 shall apply until such time as all outstanding principal and interest amounts on the Series 2 PECs have been repaid by the Company."

4. Amendment of the definition of "Bain Securities" reflecting the seniority of Series 2 PECs which shall read as follows:

"Bain Securities" means (i) the Securities (including PECs and CPECs, but excluding, for avoidance of doubt, the Series 2 PECs) issued by the Company to the Bain Investors, (ii) any other Equity Securities of the Company held by the Bain Investors, and (iii) any securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the Securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent Transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be Bain Securities in the hands of any subsequent or future holder (except for the Company and transferees in a Public Sale).

5. Addition of the definition of "Series 2 PECs" which shall read as follows:

"Series 2 PECs" means the Series 2 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time."

II. - That the present meeting, was duly convened by means of convening notices reproducing the agenda sent by registered mail on 3 July 2008.

III. - That based on the attached attendance list, fifty-two point eight eight five four zero four percent (52.885404 %) of the share capital, are present or represented at the present general meeting.

IV. - That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

V. - That the present meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to allow for the purchase and investments in loans, securities and other financial assets.

Second resolution

Further to the above-mentioned amendments, the general meeting resolves to subsequently amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further acquire by purchase and transfer by sale or exchange any bonds, debentures, warrants, loans, notes, debt and equity securities and other securities or financial assets of any kind and contracts thereon or related thereto, provided that any debt asset so acquired shall be fully drawn down at the time of the acquisition.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Third resolution

The general meeting further resolves to complete article 6.8 of the articles of association relating to the distribution of profits with addition of an item (e) providing for seniority of Series 2 PECs which shall read as follows:

" **6.8. Distributions to Shareholders.**

(e) For the avoidance of doubt, none of the foregoing paragraphs of this Article 6.8 shall apply until such time as all outstanding principal and interest amounts on the Series 2 PECs have been repaid by the Company."

Fourth resolution

The general meeting further resolves to amend the definition of "Bain Securities" reflecting the seniority of Series 2 PECs which shall read as follows:

"Bain Securities" means (i) the Securities (including PECs and CPECs, but excluding, for avoidance of doubt, the Series 2 PECs) issued by the Company to the Bain Investors, (ii) any other Equity Securities of the Company held by the Bain

Investors, and (iii) any securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the Securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent Transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be Bain Securities in the hands of any subsequent or future holder (except for the Company and transferees in a Public Sale)."

Fifth resolution

The general meeting resolves to add the definition of "Series 2 PECs" which shall read as follows:

""Series 2 PECs" means the Series 2 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ideal Standard International Topco, une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132771, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2641 du 19 novembre 2007, les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger le 5 février 2008 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Mr. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Caroline Streiff, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, également désigné comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société afin d'autoriser l'achat et l'investissement dans des prêts, titres et autres actifs.

2. Modification subséquentes de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également acquérir par l'achat et le transférer par la vente ou l'échange des obligations, titres, bons, prêts, billets à ordre, créances et titre de participation et autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que les contrats portant sur ce sujet ou y afférent, pourvu que l'instrument de dette ainsi acquis soit entièrement payé au moment de l'acquisition.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciales, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

3. Ajout à l'article 6.8 des statuts relatif à la distribution des bénéfices d'un (e) prévoyant la priorité des Séries 2 PECs qui doit être rédigé comme suit:

«(e) Afin d'éviter tout doute, aucun des paragraphes précédents de cet article 6.8 ne doit s'appliquer jusqu'à ce que tous les montants en principal ou en intérêt restants à payer sur les Séries 2 PECs aient été payés par la Société.»

4. Modification de la définition de «Titres Bain» de telle sorte à ce que soit reflété la priorité des Séries 2 PECs qui doit être rédigée comme suit:

«Titres Bain» signifie (i) (incluant les PECs et les CPECs, mais excluant, afin d'éviter tout doute, les Séries 2 PECs) émis par la Société aux Investisseurs Bain, (ii) tout autre titre de participation de la Société souscrit par les Investisseurs Bain, et (iii) tout titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement concernant les clauses (i) ou (ii) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de titres, recapitalisation, fusion, consolidation ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un transfert subséquent ou une cession à d'autres porteurs. Ces Titres continueront d'être des Titres Bain dans les mains de tout porteur subséquent ou futur (sauf pour la Société et les cessionnaires lors d'une Vente Publiques)

5. Ajout de la définition de «Séries 2 PECs» qui doit être rédigée comme suit:

«Séries 2 PECs» signifie les Séries 2 preferred equity certificates, tels qu'ils peuvent être occasionnellement émis par la Société.

II. - Que la présente réunion, était dûment convoquée par voie de convocations reproduisant l'ordre du jour envoyées par recommandés le 3 juillet 2008.

III. - Que sur la base de la liste de présence attachée, cinquante-deux virgule huit cinq quatre zéro quatre pour cent (52,885404 %) du capital social, sont présentes ou représentées à la présente réunion.

IV. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que les actions détenues par eux sont représentés dans la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau de la réunion qui, après signature «ne varietur» par les actionnaires présents, les représentants des actionnaires représentés s'ils le souhaitent et par le bureau de la réunion, doit rester attaché au présent acte afin d'être enregistré en même temps.

V. - Que la présente réunion est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour susmentionné.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société afin d'autoriser la Société à procéder à l'achat et l'investissement dans des prêts, titres et autres actifs.

Deuxième résolution

En conséquence des changements mentionnés ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier subséquentement l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également acquérir par l'achat et le transférer par la vente ou l'échange des obligations, titres, bons, prêts, billets à ordre, créances et titres de participation et autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que les contrats portant sur ce sujet ou y affèrent, pourvu que l'instrument de dette ainsi acquis soit entièrement payé au moment de l'acquisition.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciales, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide également de compléter l'article 6.8 des statuts relatif à la distribution des bénéfices par l'ajout d'un (e) prévoyant la priorité des Séries 2 PECs qui doit être rédigé comme suit:

« **6.8. Distribution aux actionnaires.**

(e) Afin d'éviter tout doute, aucun des paragraphes précédents de cet article 6.8 ne doit s'appliquer jusqu'à ce que tous les montants en principal ou en intérêt restants à payer sur les Séries 2 PECs aient été payés par la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide également de modifier la définition de «Titres Bain» de telle sorte à ce que soit reflétée la priorité des Séries 2 PECs qui doit être rédigée comme suit:

«Titres Bain» signifie (i) (incluant les PECs et les CPECs, mais excluant, afin d'éviter tout doute, les Séries 2 PECs) émis par la Société aux Investisseurs Bain, (ii) tout autre titre de participation de la Société souscrit par les Investisseurs Bain, et (iii) tout titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement concernant les clauses (i) ou (ii) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de titres, recapitalisation, fusion, consolidation ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un transfert subséquent ou une cession à

d'autres porteurs. Ces Titres continueront d'être des Titres Bain dans les, mains de tout porteur subséquent ou futur (sauf pour la Société et les cessionnaires lors d'une Vente Publiques).

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide également d'ajouter la définition de «Séries 2 PECs» qui doit être rédigée comme suit:

«Séries 2 PECs» signifie les Séries 2 preferred equity certificates, tels qu'ils peuvent être occasionnellement émis par la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO; C. STREIFF; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. Relation LAC/2008/29534. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008108705/211/224.

(080126636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Romanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.455.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour ROMANICA S.A R.L.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008108773/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05592. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Italtractor ITM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.183.

In the year two thousand eight, on the twenty fourth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ITALTRACTOR ITM S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 85183 incorporated by deed dated on December 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 125 of the 23rd of January 2002.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, notary's clerk in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Régis Galiotto, notary's clerk in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 100 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to proceed with the anticipated dissolution of the company with immediate effect and to put it into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and specification of his powers.
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2008, until the date of the present meeting.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to proceed with the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

FIN-CONTROLE S.A., with registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate for the period from January 1st, 2008 until the date of the present meeting.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ITALTRACTOR ITM S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85183, constituée suivant acte reçu en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 125 du 23 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Flora Gibert, clerc de notaire à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Régis Galiotto, clerc de notaire à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 à la date de la présente assemblée.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A. avec siège social à Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008108748/211/118.

(080125943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Promotion Neully S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 45.766.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour PROMOTION NEUILLY S.A.
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008108772/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05590. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Etoile Promotions «AB» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.973.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt deux juillet.

Par-devant Maître Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société Etoile Développements II S.A., une société anonyme avec siège social au 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124 696, représentée par Maître Valérie KOPERA, Avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 juillet 2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société anonyme Etoile Promotions «AB» S.A., laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ETOILE PROMOTIONS «AB» S.A. (la «Société»). Cette Société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration. La durée est indéterminée.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, la localisation, la gestion, l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

La Société pourra prendre les participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise ou étrangère, qui sont utiles à la réalisation de cet objet social.

Elle est autorisée de faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en mille (1.000) actions de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives, il sera tenu au siège social de la Société un registre des actions nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La Société sera administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, composé d'administrateur(s) A et d'administrateur(s) B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre les administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas le vote soit confirmé par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation

à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmé par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur A pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par les signatures conjointes d'au moins un administrateur A et un administrateur B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Les décisions qui n'entrent pas dans la gestion journalière incluent mais ne sont pas limitées à tout contrat excédant un engagement de dépenses de plus de cinquante mille euros (EUR 50.000), tout appel de fonds, toute signature des documents de sûreté, l'ouverture des comptes bancaires, l'acquisition d'actif par l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société ou la vente d'actif et tout mouvement de fonds de plus de cinquante mille euros (EUR 50.000) vers des tiers en dehors des sociétés filiales directes et indirectes de la Société.

Entrent dans la gestion journalière toutes les opérations courantes de gestion, tout mouvement de fonds des comptes bancaires de la Société à une partie tierce n'excédant pas cinquante mille euros (EUR 50.000) et les mouvements de fonds sans limite de montant vers les comptes des sociétés filiales directes ou indirectes de la Société.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, en conformité avec l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en directe et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 11. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil d'administration de la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté (sauf dispositions contraires de la loi). Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été arrêtés par la partie comparante, celle-ci a souscrit et entièrement libéré les 1.000 actions émises à la valeur nominale de quarante euros (€ 40). Preuve du paiement du prix de souscription de 40.000 euros a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, frais et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société suite à sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décision de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour la période se terminant au 31 décembre 2010, sous réserve des statuts de la Société:

- M. John Jones, administrateur A, né le 27 septembre 1950 à Newport, Royaume-Uni et demeurant au 1, Courtenay Lodge, GB -BN3 2WF Hove;

- M. Pascal Wagner, administrateur A, né le 8 février 1966 à Pétange, Luxembourg et demeurant professionnellement au 81, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange;

- Mme Bouchra Akhertous, administrateur B, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (54), France et demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;

3. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour la période se terminant au 31 décembre 2008, sous réserve des Statuts de la Société: Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., ayant son siège social au 81, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47269.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kopera; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2008, Relation: EAC/2008/10182. — Reçu deux cents euros 40.000.- à 0,5% = 200,-.

Le Receveur (signé): Mme BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008108761/203/127.

(080126126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

SGAM Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.500.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 juin 2008

1. Démission de M. Jacques Lucas en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Jacques LUCAS résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault, 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 16 juin 2008.

2. Cooptation de Mme Fabienne CRAYSSAC en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Jacques LUCAS

Les Administrateurs restants décident de coopter Madame Fabienne CRAYSSAC, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault, 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, en remplacement de M. Jacques LUCAS, en qualité d'Administrateur avec effet au 16 juin 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008108780/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.139.

—
Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008108747/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05556. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 140.979.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifth of August.

Before the undersigned Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared:

H&F Sensor, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands and registered with the Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number WK-27713,

acting through its general partner Hellman & Friedman Investors VI (Cayman), L.P., incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands

acting in turn through its general partner H&F Corporate Investors VI (Cayman), Ltd., incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands and registered with the Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number WK-175794,

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of a proxy dated 25th July 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company H&F Sensor Lux 1 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "H&F Sensor Lux 1 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition and/or investment in by way of purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity

as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at ten thousand Pound Sterling (£10,000) divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company.

7.1. The Company is managed by one or several managers who may be but do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed the Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed of the number of members determined by the general meeting of shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon). The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.2. The managers are appointed and removed from office by decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3. The board of Managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

7.4. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

7.5. Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers two (2) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened to twenty four hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.6. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one class A and one class B manager (which may be represented)).

7.7. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A and one class B manager.

7.8. The board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of anyone manager or as decided by the board.

7.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Management Powers, Binding Signatures.

8.1. The sole manager (if there is only one manager) or the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and /or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

8.2. The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers, or any one of the managers or in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 9. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority (or, as the case may be, majorities) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, (ii) decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of July at 11:30 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on the last day of the month of March of the next year, except for the first year which starts on the day of incorporation and ends on 31st March 2009.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation. Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, and the appearing party, H&F Sensor, L.P., prenamed has subscribed to all the ten thousand (10,000) shares and entirely paid-up such shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand Pound Sterling (£ 10.000.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- €.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March 2009.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed to the board of managers of the Company for an undetermined period:

A Manager:

- Stuart David Banks, general counsel, born on 16 May 1974, Liverpool, United Kingdom, residing at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP.

B Managers:

- Luca Gallinelli, Senior Manager, professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, born on 6 May 1964 in Florence, Italy.

- Benoit Chapellier, Head of Business Unit, professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, born on 25 March 1965 in Messancy, Belgium.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

H&F Sensor, L.P., une société de responsabilité limitée («exempted limited partnership») constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, et inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman [«Cayman Registrar of Exempted Limited Partnership»] sous le numéro WK-27713,

agissant à travers son partenaire général Hellman & Friedman Capital Investors VI (Cayman), L.P., constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

agissant à son tour à travers son partenaire général Hellman & Friedman Investors VI (Cayman), Ltd., constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, et inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman [«Cayman Registrar of Exempted Limited Partnership»] sous le numéro WK-175794,

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 25 juillet 2008, qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée H&F Sensor Lux 1 S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "H&F Sensor Lux 1 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la disposition des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans tout autre entreprise ou investissement, l'acquisition et/ou investissement par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (£ 10.000) divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Livre Sterling (£ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plus d'un gérants est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance doit être composé du nombre de membres déterminé par l'assemblée générale des associés (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et de nouvelles nominations consécutives). L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, étant les gérants de classe A et les gérants de classe B. une telle classification de gérants doit être enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

7.2 Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

7.3 Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-présidents.

7.4 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

7.5 Les réunions du conseil de gérance seront réunies sur convocations du président du conseil de gérance ou tout vice-président ou par deux membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement uniquement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), cette majorité devra inclure au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peut être représenté)).

7.7 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés (à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes résolutions du conseil de gérance ne peuvent être valablement prises si approuvées par la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

7.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant ou tel que décidé par le conseil.

7.9 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par un gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par un gérant ou tel que décidé à la réunion concernée ou à une réunion subséquente.

Art. 8. Pouvoirs de la Gérance, Signatures engageantes.

8.1 Le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration tombant dans le champ d'application de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature de chaque gérant, à condition toutefois que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le conseil de gérance, par un des le gérant unique ou, dans le cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier lundi du mois de juillet de chaque année à 11:30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, exception faite de la première année sociale qui commence au jour de la constitution et se termine le 31 mars 2009.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, H&F Sensor, L.P., prénommée a souscrit à toutes les dix mille (10.000) parts sociales et intégralement libéré ces parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (£ 10.000) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ 2,500.- €.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 30 mars 2009.

Résolutions de l'associé unique

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant valablement convoquée, a immédiatement passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. Les personnes suivantes composeront le conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Stuart David Banks, General Counsel, ayant élu domicile professionnel au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni, né le 16 mai 1974 à Liverpool, Royaume-Uni..

Gérants B:

- Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant élu domicile professionnel à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie.

- Benoit Chapellier, Head of Business Unit, ayant élu domicile professionnel à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, né à 25 mars 1965 à Messancy, Belgique.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hoss, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 août 2008 Relation: WIL/2008/723. - Reçu: soixante-trois euros et six cents (63,06 €).

Le Receveur ff. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008108751/2724/431.

(080126304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Delux Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 140.972.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Ist erschienen:

Herr Bernd PAAL, Maurer und Hochbau Facharbeiter, wohnhaft in D-54308 Langsur, Moselstrasse 4.

Welcher Komparsent, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "DELUX CONSTRUCTION S.A."**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Betrieb eines Bauunternehmens im Hochbau.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDBREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- EUR) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDBREISSIG EURO (31,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.**II.- Verwaltung und Aufsicht****Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zu dem Betrag von ZEHN TAUSEND DREIHUNDERT DREIUNDDREISSIG Komma DREIUNDDREISSIG EURO (€ 10.333,33) in bar eingezahlt, machend dreiunddreissig Komma dreiunddreissig Prozent (33,33 %), demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von ZEHN TAUSEND DREIHUNDERT DREIUNDDREISSIG Komma DREIUNDDREISSIG EURO (€ 10.333,33), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien bleiben bis zur vollständigen Einzahlung des Gesellschaftskapitals Namensaktien.

Erklärung

Der Komparent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Bernd PAAL, Maurer und Hochbau Facharbeiter, wohnhaft in D-54308 Langsur, Moselstrasse 4,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.576.

4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6688 Mertert, Port de Mertert.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. PAAL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 août 2008, Relation: ECH/2008/1105. - Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.-à 0,5% = €155,-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Echternach, den 20. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008108763/201/171.

(080126114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

EVA Sped S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 109.541.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108727/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07642. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Reiss Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 30.514.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "REISS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel, R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.514, constituée suivant acte reçu le 26 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 257 du 14 septembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Adriaan DE FEYTER, administrateur de sociétés, demeurant à Steinsel.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social:

VERSION ANGLAISE:

"The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF")."

VERSION FRANÇAISE:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Changement de la dénomination de la société de "REISS HOLDING S.A." en "REISS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ".

4. Modification de la 1^{ère} phrase de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

VERSION ANGLAISE:

"There exists a limited company (société anonyme) under the name of "REISS HOLDING S.A. , société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

VERSION FRANÇAISE:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "REISS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

VERSION ANGLAISE:

"The law of August 10, 1915 on Commercial companies, as amended, and the law of May 11, 2007, providing these Articles of incorporation do not state otherwise."

VERSION FRANÇAISE:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

VERSION ANGLAISE:

"The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF")."

VERSION FRANÇAISE:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "REISS HOLDING S.A." en "REISS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la 1^{ère} phrase l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

VERSION ANGLAISE:

"There exists a limited company (société anonyme) under the name of "REISS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

VERSION FRANÇAISE:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "REISS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

VERSION ANGLAISE:

"The law of August 10, 1915 on Commercial companies, as amended, and the law of May 11, 2007, providing these Articles of incorporation do not state otherwise."

VERSION FRANÇAISE:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. DE FEYTER, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30292. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008108723/211/135.

(080126381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.807.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

105168

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour PARTICIPATIONS A & F S.A.

AREND Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008108770/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05585. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Nouvelle Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.463.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour Nouvelle Immobilière de Warken S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008108771/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05582. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Have More Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.076.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés en date du 2 avril 2008 que:

1/ Monsieur Berthus Johannes KRABBENDAM a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

2/ Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Willy J. SIMON, administrateur de société, demeurant à Islets, Tonbridge Road, Hadlow TN11 OAH, United Kingdom, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008108784/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

LL IDDF VI Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.328.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108488/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08628. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.
